

Lesley Griffiths
Présidente, Conseil consultatif du ministre sur l'évaluation d'impact
6245, rue Duncan
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3L 1K4
<adresse courriel caviardée>

Madame Lesley Griffiths,

Je vous remercie pour le premier rapport du Conseil consultatif du ministre sur l'évaluation d'impact (le Conseil) et pour les efforts considérables déployés par le Conseil pour le préparer. Ce *Premier rapport à l'honorable Jonathan Wilkinson, ministre de l'Environnement et du Changement climatique* (le rapport) a été déposé devant les deux chambres du Parlement le 11 juin 2021, et je suis ravi de vous faire part de ces commentaires sur ses recommandations.

Le Conseil joue un rôle important en fournissant des conseils sur la mise en œuvre de la *Loi sur l'évaluation de l'impact* (la Loi) afin d'assurer la réalisation de ses objectifs liés aux politiques publiques. Ces derniers comprennent la promotion de la durabilité, le respect des droits et la promotion de la coopération avec les peuples autochtones, la mobilisation significative du public, la promotion de la coopération et de l'action coordonnée entre les instances ainsi que l'assurance d'un processus d'évaluation d'impact équitable, prévisible et efficace qui améliore la compétitivité du Canada.

Comme le rapport le souligne, la réconciliation est au cœur de tous les aspects de la relation du gouvernement du Canada avec les peuples autochtones. Le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre la Loi en partenariat avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, de manière à favoriser la réconciliation. L'Agence d'évaluation d'impact du Canada (l'Agence) cherche à établir des relations solides avec les peuples autochtones par le biais d'un dialogue respectueux, réciproque et substantiel lié aux impacts potentiels sur leurs droits et leurs intérêts, le biais de partenariats et de consultations sur l'élaboration de politiques, ainsi que la mise en œuvre de la Loi. L'Agence investit aussi dans le renforcement continu des capacités internes et dans l'apprentissage à cet égard. À mon avis, ces activités sont bien alignées sur l'objectif qui sous-tend les recommandations du rapport relatives à l'espace éthique, c'est-à-dire de renforcer davantage le travail fondamental de l'Agence auprès des peuples autochtones.

.../2

Le rapport recommande également que l'Agence poursuive ses travaux avec les peuples autochtones sur l'élaboration du *Règlement sur la coopération avec les Autochtones*, qui est référencé dans la Loi afin d'autoriser des ententes permettant aux instances dirigeantes autochtones d'exercer des pouvoirs et des compétences en matière d'évaluation d'impact sur certaines terres. Le gouvernement s'est engagé à travailler avec les peuples autochtones pour élaborer conjointement cet important règlement. En outre, et comme le recommande le rapport, les programmes de financement de l'Agence demeurent disponibles pour le renforcement des capacités afin de permettre une pleine participation dans le cadre des prochaines ententes. L'Agence continue à améliorer l'accès à ces fonds ainsi que l'efficacité de leur distribution aux bénéficiaires.

Dans l'intervalle, l'Agence continuera à travailler en collaboration avec les communautés autochtones afin de réaliser des évaluations. D'ailleurs, le Gouvernement de la Nation crie et l'Agence ont signé une entente conjointe pour effectuer des évaluations environnementales en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)* pour deux projets, et ont récemment publié un rapport provisoire d'évaluation environnementale conjointe pour le projet minier Rose lithium-tantale.

En ce qui concerne les recommandations du rapport sur les évaluations régionales et stratégiques, j'ai confirmé que l'Agence publiera l'année prochaine des cadres stratégiques qui décriront l'objectif général respectif de ces évaluations, les principes directeurs, les éléments principaux et la gamme d'approches et de résultats qui pourraient s'appliquer aux évaluations régionales et stratégiques à venir. Les cadres stratégiques comprendront également des renseignements sur les exigences, sur les approches et sur le soutien nécessaire pour favoriser une participation notable du public aux évaluations régionales et stratégiques, ainsi que sur la communication de renseignements au public. J'ai demandé à l'Agence d'examiner attentivement l'avis du Conseil lors de l'élaboration de ces documents.

Les cadres comprendront également des considérations que l'Agence utilisera pour me fournir des conseils et éclairer ma décision quant à savoir si les évaluations régionales ou stratégiques devraient être effectuées par un comité ou par l'Agence, ainsi que des renseignements sur le rôle de l'Agence dans le soutien de ces processus et de tout comité connexe.

Je suis d'accord avec la recommandation du Conseil de prendre en compte les évaluations régionales et stratégiques achevées et de mieux comprendre comment ces évaluations ont répondu aux objectifs de la *Loi sur l'évaluation d'impact*. Les résultats des évaluations régionales et stratégiques sont examinés au cas par cas. Par exemple, un programme de suivi est en cours pour l'évaluation régionale du forage exploratoire extracôtier pétrolier et gazier à l'est de Terre-Neuve-et-Labrador. Il permettra de suivre et de rendre compte des engagements du gouvernement à l'égard des recommandations portant sur l'évaluation régionale. J'ai demandé à l'Agence d'examiner comment les évaluations régionales et stratégiques pourraient faire partie des activités d'évaluation formelles ou informelles de l'Agence.

En ce qui a trait aux recommandations du rapport visant à améliorer la planification des évaluations, je suis d'accord sur le fait qu'un groupe de travail multipartite pourrait apporter des avantages pendant cette étape, notamment une participation élargie, des contributions d'experts de divers domaines et l'adaptation des lignes directrices relatives à l'évaluation d'impact. L'Agence m'a informé qu'elle s'engageait à explorer de telles possibilités et à examiner les options permettant d'optimiser le calendrier des décisions relatives à la tenue ou non d'une évaluation d'impact.

Bien que le Conseil ait disposé de très peu de temps pour ses délibérations jusqu'à maintenant, les trois domaines d'intérêt décrits dans ma lettre de mandat de décembre 2020 aux membres du Conseil (la gouvernance, les évaluations régionales et stratégiques et la planification en amont) devraient demeurer une référence pour ses travaux futurs. Les perspectives autochtones demeureront des éléments essentiels conduisant à des délibérations approfondies et des recommandations inclusives sur chacun de ces sujets. J'ai également demandé à l'Agence de continuer à veiller à ce que les travaux du Comité consultatif autochtone et du Comité consultatif technique soient conformes aux priorités que j'ai établies pour le Conseil et à ce que les travaux des trois organes consultatifs se complémentent.

Plus précisément, je considère les points suivants comme des priorités pour les prochains travaux du Conseil :

- *Les évaluations régionales et stratégiques* : le rapport indique que le Conseil a l'intention d'examiner les considérations développées par l'Agence afin de prioriser les évaluations régionales et stratégiques, et d'identifier les sujets prioritaires pour les évaluations stratégiques. J'appuie l'intention du Conseil de fournir un avis dans ces domaines.

-

- .../4

- *La gouvernance et l'étape préparatoire* : le rapport souligne l'intention du Conseil de consulter les peuples autochtones et les intervenants impliqués dans l'étape préparatoire afin de mieux comprendre les enjeux et les défis associés à la gouvernance de cette étape. J'approuve cette approche et j'aimerais recevoir l'avis du Conseil sur la façon dont les documents, les structures et les activités de mobilisation de l'étape préparatoire peuvent assurer un processus équitable, prévisible, efficace et participatif.

En tant que ministre de l'Environnement et du Changement climatique, je me suis engagé à protéger l'environnement, aujourd'hui et à l'avenir, pour toute la population canadienne. Alors que le gouvernement avance et continue d'améliorer son régime d'évaluation d'impact, le travail du Conseil permettra de veiller à ce que les décisions relatives aux projets soient prises dans l'intérêt de toute la population canadienne.

Je tiens à exprimer une fois de plus ma gratitude pour le travail accompli par le Conseil en si peu de temps. Il y a certainement encore du travail à faire, et je compte sur de nouveaux conseils dans le prochain rapport du Conseil en 2023, ou dès qu'il sera prêt. Je serais heureux de rencontrer le Conseil plus tard dans l'automne afin de discuter de ces priorités et de toute autre question que les membres pourraient avoir.

Cordialement,

L'honorable Jonathan Wilkinson, C.P., député.